

Pays Actus

La lettre d'information du Pays du Vignoble Nantais

● À la une

SOMMAIRE

À la une

Quelle eau en vignoble nantais ? Lancement d'une réflexion citoyenne

Zoom sur

La révision du SCoT



Les Actualités

« Héloïse et Abélard : l'invention d'un mythe » : un succès !

Le Plan de Paysage du vignoble nantais

En Bref

Les brochures de la rentrée

Quelle eau en vignoble nantais ? Lancement d'une réflexion citoyenne

Le Conseil de Développement propose 3 « Samedis matin de l'eau » en octobre, novembre et décembre sur le territoire



Un espace de concertation et de débat citoyen autour de la ressource en eau... Bienvenue aux Samedis matin de l'eau. Trois matinées dédiées : les 21 octobre (Le Pallet), 18 novembre (Le Loroux-Bottereau) et 16 décembre (Gorges) permettront à une quarantaine de citoyens de tous horizons de participer, via une animation ludique et faisant appel à l'intelligence collective, à une réflexion globale sur l'eau dans le pays du vignoble nantais. L'objectif de ces trois séances : déterminer un premier état des lieux citoyen, prémices d'un travail qui devrait s'échelonner sur 12 à 18 mois, et au cours duquel est prévu la co-construction d'un diagnostic de territoire, avec les professionnels du secteur, sur la politique

publique de l'eau en Pays du Vignoble nantais.

L'objectif final ? Travailler collectivement à une réflexion qui permettra l'appropriation des enjeux et limites de cette ressource par tous, pour des solutions partagées et acceptées.

► Informations et inscriptions :
conseildeveloppement@vignoble-nantais.fr
02 40 36 09 63



La 3^e phase de la révision du SCoT

En révision depuis février 2020, le Schéma de Cohérence Territoriale en est à sa 3^e phase de travaux : la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs. Ce dernier détermine les conditions d'application du Projet d'Aménagement Stratégique.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble Nantais est en cours de révision depuis février 2020. Après une phase de diagnostic, un nouveau Projet d'Aménagement Stratégique a été défini pour les 20 prochaines années (2024-2044).

Ce Projet d'Aménagement Stratégique a 3 grandes ambitions :

- affirmer une identité « Vignoble Nantais » aux portes de la métropole Nantaise (ville à la campagne, savoir faire agricole),
- bien accueillir les habitants et les entreprises dans un contexte de sobriété foncière,
- conserver sa qualité de vie.

La 3^e phase des travaux vise à préciser les moyens qui permettront d'atteindre les objectifs. Il s'agit de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O) organisé en 3 chapitres :

- Modèles économiques
- Capacités d'accueil
- Ressources énergétiques et environnementales

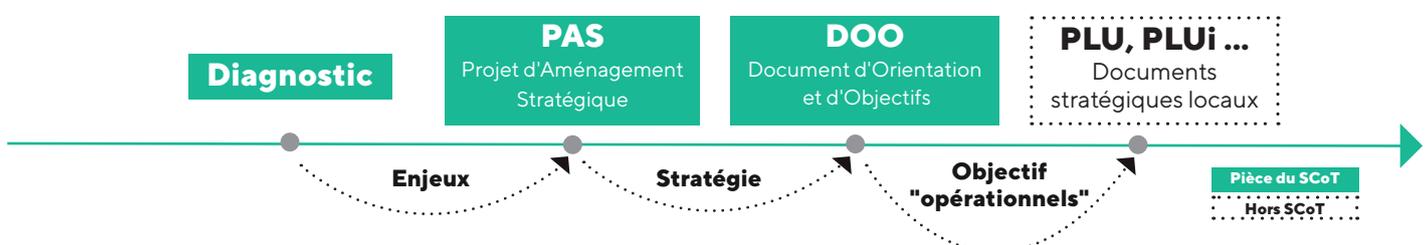
Modèles économiques

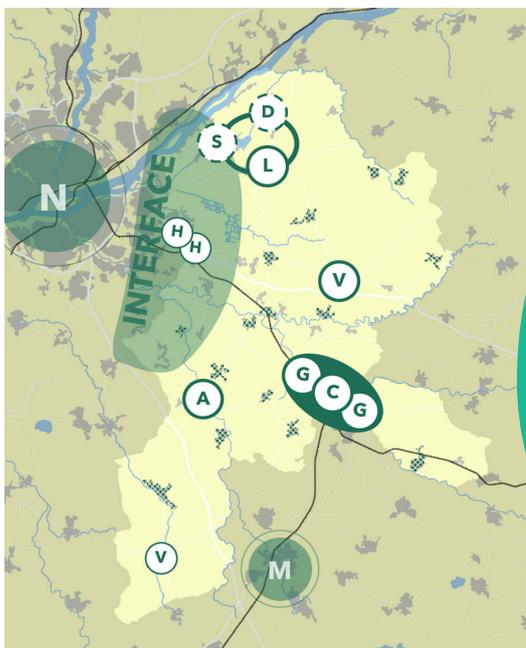
Cette première partie définit les principes que le territoire met en œuvre pour permettre son développement et adapter son économie aux évolutions (diversification des modèles, montée en puissance de la Métropole Nantaise, lutte contre l'étalement urbain)

À ce titre, elle a pour objectif de :

- faire de l'économie le moteur de revitalisation des bourgs et des gares du territoire,
- accompagner l'évolution des espaces économiques actuels et futurs,
- maintenir l'offre commerciale de proximité sur l'ensemble des communes du territoire,
- mettre en avant un tourisme vert (à travers l'agrotourisme, le tourisme patrimonial, la Loire à Vélo...) en s'appuyant sur le Pays d'art et d'histoire notamment,
- et organiser et maintenir les capacités de production des activités agricoles du territoire.

Les différentes étapes de la révision du SCoT





L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EN 3 NIVEAUX

• Pôles structurants



Pôle structurant intégré du Clissonnais



Pôle structurant coordonné de la Loire



Pôles structurants de Vallet et d'Aigrefeuille

• Pôles d'équilibre



Pôle de l'interface métropolitaine



Pôle de Vieillevigne

• Bourgs



Centralités des communes bourgs

Capacités d'accueil

Le SCoT définit, pour l'ensemble des communes, des objectifs pour les 20 prochaines années, permettant d'orienter les décisions relatives à l'aménagement du territoire : accueil d'équipements, création de logements, infrastructures de mobilité...

Pour cela, une logique d'organisation du territoire en 3 niveaux a été définie :

- les « pôles structurants » sont en quelque sorte les locomotives du territoire. Villes les plus importantes, elles développent des conditions d'accueil autour de l'habitat, des équipements, de l'offre économique et commerciale au service de leur population et dans une logique de rayonnement plus large,
- les « pôles d'équilibre » : complètent localement l'offre des pôles structurants en accueillant des commerces, des équipements et des pôles de mobilité,
- les « bourgs », assurent la réponse aux besoins en équipements et services de proximité auprès des habitants. Ceux-ci ont vocation à rester « vivants et attractifs » et participent, de manière raisonnée, au développement résidentiel.

Ressources énergétiques et environnementales

Le SCoT du Vignoble Nantais veille à un développement qualitatif préservant la qualité de vie, le bien-être et la santé sur le territoire. Cette vision globale se décline notamment dans :

- la protection de la biodiversité et la ressource en eau : veiller à respecter les équilibres écologiques de la ressource en eau et des milieux (cours d'eau, zones humides...),
- la définition d'une Trame Verte et Bleue : identifier les corridors écologiques,
- la maîtrise des risques naturels et technologiques : appliquer des principes d'aménagement permettant de limiter l'exposition des population à ces risques,
- la transition écologique et climatique du territoire : réduire les émissions de Gaz à Effets de Serre,
- la pérennité des richesses patrimoniales : mettre en avant et préserver le patrimoine bâti, patrimoine naturel,
- la limitation de la consommation d'espace.

La suite ?

La rédaction du Document d'Orientation de d'Objectifs est la dernière étape de la révision du SCoT. Après arrêt du dossier par délibération du comité syndical, le document sera mis à l'enquête publique en 2024. Pendant celle-ci, l'ensemble des habitants et acteurs du territoire pourront réaliser des retours sur le document. Cette étape sera notamment annoncée au travers des publications légales et sur notre site internet. 2 réunions publiques de présentation du Schéma de Cohérence 2024-2044 sont prévues :

Mardi 7 novembre à Gorges & Mercredi 8 novembre au Landreau

► Plus d'infos sur la révision du SCoT sur notre site internet : www.vignoble-nantais.eu >> Page SCOT
>> La révision générale engagée en 2020

■ Actus

« Héloïse et Abélard : l'invention d'un mythe » : un succès !

Du 15 mai au 15 août, le Musée du Vignoble Nantais proposait une exposition sur le mythe d'Héloïse et Abélard, une exposition « d'intérêt national » qui a trouvé son public.

Entre le 15 mai et le 15 août, la fréquentation des individuels au musée a plus que doublé par rapport à la même période en 2022. 38% des interrogés via un questionnaire de satisfaction sont venus avec l'intention exclusive de visiter l'exposition temporaire, 37% pour le musée et l'exposition. Près de 80% des enquêtés ont visité la collection permanente du Musée en plus de l'exposition temporaire qu'ils soient déjà venus (25% des enquêtes) ou primo-visiteurs.

Un tiers des personnes interrogées venaient du Pays du Vignoble Nantais et 40% du reste de la Loire-Atlantique, dont une très large part de la métropole nantaise.

Quant au taux de satisfaction, tous ont répondu que l'exposition était « bien » ou « très bien » !



Le Plan de Paysage du vignoble nantais

Le Pays du Vignoble Nantais s'est lancé dans une démarche de Plan de Paysage depuis avril 2023.



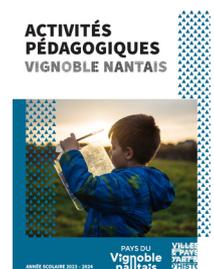
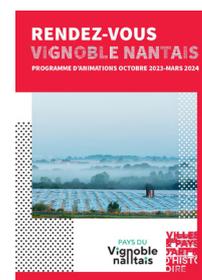
Quels seront nos paysages pour demain ? C'est à cette question que le Plan de Paysage permettra de répondre. Le travail de diagnostic territorial, soit l'identification des enjeux paysagers, environnementaux et de cadre de vie dans l'ensemble du vignoble nantais est actuellement en cours de finalisation. Partagée entre approche sensible et géographique des paysages, cette étude met en lumière l'identité du territoire et ses composantes paysagères emblématiques. Dans les prochains mois, une rencontre entre habitants, élus et acteurs de l'aménagement pour définir les objectifs de qualité paysagère, sera organisée à travers différents ateliers. Ces objectifs permettront de guider et d'appréhender l'évolution de nos paysages pour les années à venir.

BRÈVES

Les brochures de la rentrée

Le nouveau programme « Rendez-vous » est sorti. Une 15^{aine} d'animations et conférences sont proposées d'octobre à mars pour tous. Le thème des paysages sera le fil rouge de cette saison.

Le service Patrimoine propose aussi chaque année des ateliers découvertes à destination des scolaires. Toutes ces animations sont à retrouver dans la brochure « Activités pédagogique ». Plus d'infos sur : www.vignoble-nantais.eu



Pays du Vignoble Nantais

Maison de Pays – 5 allée du chantre – 44190 Clisson

02 40 36 09 10 | accueil@vignoble-nantais.fr

Vous souhaitez recevoir cette lettre d'information ? Écrivez-nous à communication@vignoble-nantais.fr